



Solde de tout compte lors d un licenciement

Par **stafounette**, le **17/04/2009** à **18:04**

Bonjour,

Mon entreprise ferme le site où je travaille fin juin. Donc les salariés sont pratiquement tous concernés par le licenciement. Un plan social nous amène à commencer notre préavis de licenciement fin juin. Nous serons payés les 2 mois suivants (ils nous évitent de faire notre préavis) + 1 mois de congés payés.

Quel est le délai légal pour recevoir notre solde de tout compte ? (à la fin de notre prise de congés ? au début de notre préavis de licenciement qui sera payé mais non effectué?)

Merci pour votre réponse.

Salutations